PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX

Règlement - Pièces graphiques

4.2-A Zonage - Planche 28

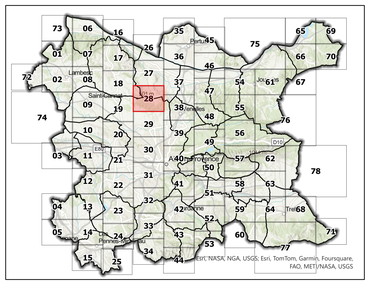

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

N

1/5 000 format A0

Fond de plan : DGFiP cadastre

AIX MARSEILLE PROVENCE

URBANISME

- Zonage
- OAP sectorielle
- Périmètre d'attente de projet
- Zone de bonne desserte (ZBD)
- Périmètre d'offre suffisante de stationnement
- Zone non aedificandi

APPLICATION LOI LITTORAL

- Bande des 100m
- Espace proche du rivage

ORDONNANCEMENT, FORME URBAINE

- Zone d'implantation
- Marge de recul
- Linéaire d'implantation
- Linéaire de gabarit avec hauteur réglementée
- Linéaire d'ancrage des façades

EQUIPEMENTS ET RESEAUX

- Emplacement réservé
- Liaison piétonne

PATRIMOINE NATUREL

- Espaces boisés classés
- Espaces boisés classés loi littoral
- Terrains cultivés
- Plantations à réaliser
- Espaces protégés au titre de mesures compensatoires
- Espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques
- Masses boisées
- Parcs et jardins
- Ripisylves
- Arbre remarquable isolé
- Alignement d'arbres d'intérêt
- Haies

PATRIMOINE BATI

- Bastide
- Eléments bâtis ponctuels
- Linéaire patrimonial
- Domaine remarquable
- Ensemble bâti
- Ensemble paysager
- Jardin
- Séquence urbaine
- Abords de route paysagère

CHANGEMENT DE DESTINATION

- Bâtiment pouvant changer de destination

FOND DE PLAN
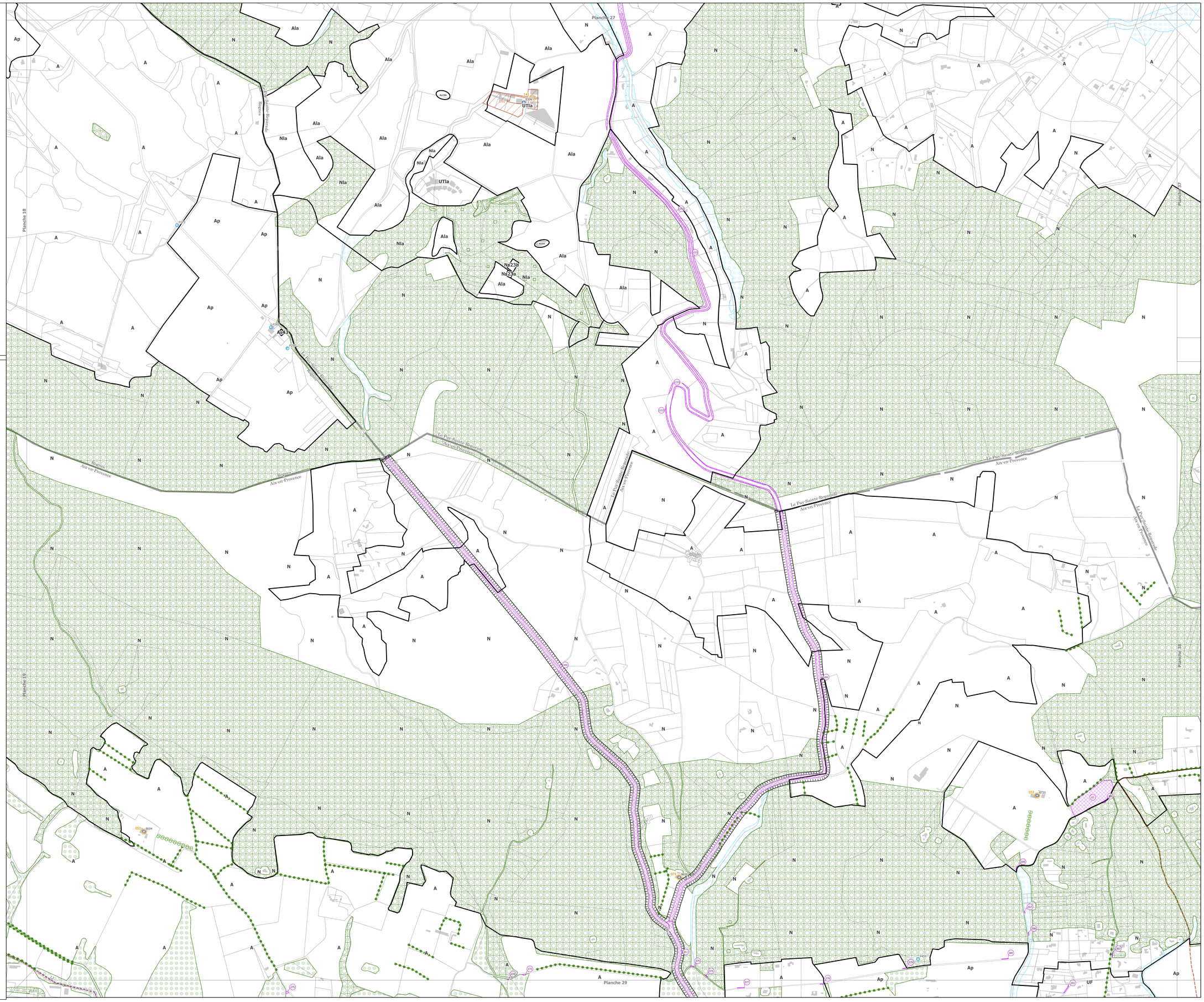
- Bâtiment
- Parcelle
- Limites communales